

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
9 Septembre 2016**

OBJET : Mouvement Français pour le Planning Familial - Montant des subventions pour 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association « Mouvement Français pour le Planning Familial » une subvention d'un montant total de 125 000 € au titre de l'exercice 2016, soit 115 000 € pour la mise en œuvre d'activités de planification et d'éducation familiale et 10 000 € pour le fonctionnement général de l'association,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense correspondante, soit 125 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016 au chapitre 65, fonction 41, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée